**MAIRIE DE CORMEILLES-EN-VEXIN**

95830 VAL-D'OISE

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du MERCREDI 19 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Christine BEIS, Maire.

Présents : Mme Christine BEIS, M. Michel BAJARD, Mme Irène BARRIER, M. Vincent IBRELISLE, M. Thierry LEFÈVRE, M. Cédric PELLÉ, M. Jean-Philippe BONNAVENT, Mme Carine GIULIANO.

Absents excusés : Mme Béatrice LEDÉSERT, M. Eric WEBER, Mme Bénédicte LÉGER, Mme Marion CARNET.

Absents : Mme Anne KÉBÉ SAURET, M. Benjamin BRUEL.

M. Michel BAJARD est élu secrétaire de séance suivant l'article 2121-15 du CGCT.

Madame Christine BEIS ouvre la séance à 20 h 35, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du 4 juin 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par Madame Christine BEIS, Maire et Monsieur Michel BAJARD, Secrétaire de séance.

L'ordre du jour du conseil municipal du 19 juin 2024 est le suivant :

- 1- Autorisation donnée au Maire pour attribuer et signer le marché public de réfection des trottoirs rue de Grisy ;
- 2- Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par délibération du Conseil Municipal n° 2020-12 du 28 mai 2020 conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

DEC2024-23 Au vu de la nécessité d'apporter des ajustements au Budget Primitif 2024 afin d'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 2 000 € au Centre Communal d'Action Sociale et approuvée par délibération du Conseil municipal n° DEL2024-26 du 4 juin 2024 destinée à couvrir les frais d'obsèques d'une personne à faibles ressources conformément aux obligations légales,

Il est décidé de procéder au virement de crédits suivant :

Section	Compte	Libellé	Sens	Montant
Fonctionnement	6188	Autres frais divers	D	-2 000.00 €
	657363	CCAS		+ 2 000.00 €

DEC2024-24 Demande d'une aide financière auprès du syndicat mixte « Entente Oise-Aisne » pour les travaux de création d'un bassin de stockage des eaux de ruissellement sur le hameau de Bazancourt à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune sur le montant hors taxes, soit sur une assiette prévisionnelle de 130 000 € HT.

Montant de la subvention attendue : 65 000.00 €.

I- AUTORISATION D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A REFECTION ET CREATION DES TROTTOIRS DE LA RUE DE GRISY (DEL2024-28)

Rapporteur : Mme Christine BEIS

Par délibération du 9 juin 2023, le conseil municipal a validé le projet de réfection et de création des trottoirs et en a arrêté le montant prévisionnel établi à 178 482.00 € HT, soit 220 244.40 € TTC

Pour rappel :

- la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études d'infrastructure SARL SCHEMA INFRA – PUISEUX-PONTOISE (95) pour un montant prévisionnel HT de 12 980 € soit 15 576 € ;

Par délibération du 23 octobre 2023, le conseil municipal a autorisé Madame la Maire à lancer et signer le marché public correspondant pour lequel, une décision de déclaration sans suite de la procédure a été signée pour motif d'intérêt général ; motif technique, après avoir relevé une incohérence dans la définition du besoin tel que prévu dans les pièces de la consultation,

Par conséquent, une seconde consultation a été lancée le 17 avril 2024 sur le profil acheteur de la commune avec publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et pour laquelle il convient d'autoriser Madame la Maire à attribuer et signer le marché public s'y rapportant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-21-6° qui dispose que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° DEL2023-29 du 9 juin 2023 par laquelle, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le programme de travaux de réfection des trottoirs rue de Grisy pour un montant prévisionnel de 178 482.00 € HT, soit 220 244.40 € TTC,

Vu la décision n° DEC2024-01 du 9 janvier 2024 sollicitant une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif « ARCC voirie »,

Vu la délibération n° DEL2023-37 du 23 octobre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Madame la Maire de procéder au lancement et la notification du marché,

Vu la procédure de passation du marché n° 2024-001 « réfection des trottoirs rue de Grisy »,
Considérant qu'à l'issue de la procédure de consultation, il a été relevé une incohérence dans la définition du besoin, notamment le mauvais dimensionnement du mur de soutènement tel que prévu dans les pièces de la consultation,

Considérant la nécessité de relancer une procédure tenant compte des besoins réels de la commune,

Considérant l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 17 avril 2024 sur le profit acheteur, le 21 septembre 2023 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et fixant au 22 mai 2024 à 12 heures la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la réfection et la création des trottoirs rue des Grisy,

Considérant que sept (7) plis dont deux (2) plis identiques déposés par la société EIFFAGE soit six (6) offres reçues dans le délai imparti,

Considérant le rapport de présentation et d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre,

Considérant que l'offre de la société DPT2I sise ZA DES CARREAUX – rue des Carreaux à MARINES (95) répond aux besoins de la commune et, est économiquement avantageuse ;

Considérant la nécessité de procéder à la réfection et la création des trottoirs rue de Grisy,

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise choisie,

Entendu le rapport présenté par Madame la Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'ATTRIBUER le marché de travaux « réfection et création des trottoirs rue de Grisy » relevant de la procédure des marchés à procédure adaptée avec l'entreprise ayant présenté l'offre désignée comme étant la plus avantageuse au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise DPT2I sise ZA DES CARREAUX – rue des Carreaux à MARINES (95) pour un montant 196 939.00 € HT, soit 236 326.80,00 € TTC,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et règlement du marché ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget, article 2151,

CHARGE Madame la Maire, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

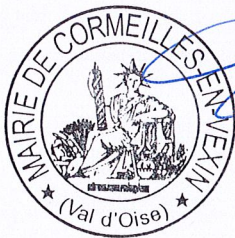
II- INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- 2-1 Eclairage public : début des travaux : septembre 2024.
- 2-2 Travaux réfection trottoirs rue de Grisy : septembre 2024.
- 2-3 Travaux parking le Clos Voirin : retard pour réception des travaux : problème d'approvisionnement des lanternes.

Cormeilles en Vexin, le 19 juin 2024.

La Maire,
Christine BEIS.

Le secrétaire de séance,
Michel BAJARD.



Liste des délibérations prises au cours de la séance du 19 juin 2024 :

N° délibération	Objet
DEL2024-28	Autorisation d'attribution et de signature du marché de travaux relatif a réfection et création des trottoirs de la rue de Grisy